

Politique de reconnaissance de bénévolat

L'organisation de compétition est un moyen de financement important pour le club. Les compétitions nous permettent d'amasser des fonds afin de réduire la charge fiscale des parents. De plus, compétitionner à la maison permet aux athlètes de démontrer leur réussite devant la famille tout en réduisant les déplacements à l'extérieur qui sont de plus en plus dispendieux.

Considérant que l'organisation de tels événements demande la participation de plusieurs bénévoles, le club s'est doté d'une politique de reconnaissance de bénévolat qu'elle met à jour annuellement. Le document suivant explique les objectifs d'une telle politique et permet aux parents de bien comprendre leur rôle et le remboursement des frais de bénévolat.

L'âge minimum pour être bénévole est fixé à 12 ans. Il est important de noter qu'à partir de cette année, les personnes qui voudront faire du bénévolat lors des compétitions devront minimalement avoir suivi la formation « Introduction au rôle d'officiel de natation et contrôleur de la sécurité ». Il est donc nécessaire de la suivre afin de pouvoir avoir le remboursement. Cette règle a été ajoutée par la fédération de natation du Québec. C'est une question d'assurance!

Pour suivre la formation

Afin de suivre la formation en ligne, vous devez avoir un compte d'officiels. Pour créer celui-ci, vous devez faire parvenir les informations suivantes (votre nom, votre adresse courriel et votre adresse) à l'adresse suivante competitions.megophias@outlook.com. La responsable des officiels du club, Andréanne Bastien, pourra ainsi vous créer un compte. Par la suite, vous pourrez suivre la formation, disponible sur la plateforme d'apprentissage en ligne de natation Canada.

https://edu.swimming.ca/login.php

Pour participer aux compétitions

Vous devrez vous inscrire à titre de bénévole au moment où vous recevrez un courriel vous y invitant et vous devrez obligatoirement signifier votre présence à la personne responsable des officiels au moment de votre arrivée à la compétition.

En procédant ainsi nous pourrons avoir un suivi précis à n'importe quel moment de la saison de l'état de l'évolution du bénévolat. La personne responsable de la tenue de livres aura accès au fichier de suivi.



Montant chargé aux athlètes/familles

Vous retrouverez le montant imparti à chaque nageur sur votre facture au moment de l'inscription. Il s'agit d'un montant variable en fonction du groupe auquel appartient l'athlète ainsi que de la présence de plus d'un membre de la même famille au sein du club.

Nageur recrues ou développement : 150\$

• Nageur Relève et plus : 300\$

• Montant maximal par famille: 300\$

Remboursement

Dans le but d'encourager la participation de l'entourage des athlètes à prendre part au déroulement des compétitions organisées par le club, ce montant vous sera remboursé en fonction du nombre de sessions pour lesquelles vous ferez du bénévolat.

Afin de rendre le système de remboursement simple et afin d'avoir un nombre suffisant de bénévoles à chacune des 4 compétitions organisées pour la saison 2023-2024, nous avons établi les critères de remboursement suivants, sachant qu'il y aura 4 compétitions avec un total de 12 sessions.

Le remboursement sera fait sur la base du montant payé pour chaque nageur divisé par 12 sessions.

Un maximum de 2 bénévoles par session par famille sera remboursé (pour ainsi éviter un manque de bénévoles à certaines compétitions). Bien entendu vous pouvez toujours être plus nombreux!

Le remboursement se fera au prorata du nombre de sessions effectuées. Le montant sera alors ajouté au compte de la famille.

Pour toutes questions, vous pouvez vous référer à Andréanne Bastien, responsable des officiels du club à <u>competitions.megophias@outlook.com</u>